

DOSSIER DE CANDIDATURE





PRIX DE PEINTURE TONY TOLLET 2018

RÈGLEMENT DU CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX TONY TOLLET 2018



CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Etre âgé de moins de 35 ans à la date limite de dépôt des candidatures.
- Envoyer son dossier de candidature avant le 15 septembre 2018 à minuit.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

ENVOI PAR COURRIER :

1. La **fiche d'inscription** du candidat dument complétée, datée et signée.
2. Un **chèque de 12 euros**, montant de l'adhésion, à l'ordre de : Association Tony Tollet.
En cas de non sélection, ce chèque sera retourné sur demande.
3. Le **règlement** daté, signé et chacune des pages paraphée.
4. L'**attestation manuscrite** de l'artiste attestant l'authenticité de l'œuvre (document joint).
5. Deux **enveloppes timbrées** à l'adresse du candidat.

ENVOI PAR MAIL LÉGENDÉ :

6. La **photo numérique de l'œuvre** présentée au concours devra obligatoirement être envoyée sous format JPEG à 300 dpi et légendée : **Prix Tony Tollet - nom - prénom du candidat, titre de l'œuvre.**
7. Une sélection d'œuvres représentative du travail accompli légendée du seul nom de l'artiste.

Le dossier de candidature complet sera adressé avant le 15 septembre 2018 minuit.

Dossier courrier :

Association Tony Tollet,
24 avenue Edouard Aynard, 69130, Ecully.

Dossier mail :

contact@tonytollet.org

Les dossiers hors délai, incomplets ou non conformes au règlement du Prix Tony Tollet seront automatiquement rejetés.

THEME DU CONCOURS : Autoportrait en buste

TECHNIQUE :	Peinture à l'huile ou acrylique.
FORMAT :	L 50 x H 70 cm.
SUPPORT :	Toile ou Carton marouflé sur toile.

RÈGLEMENT DU CONCOURS POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX TONY TOLLET 2018

DOTATION :

La dotation du Prix Tony Tollet s'élève à 2000 euros, elle sera remise au candidat sous forme de chèque lors de la soirée de remise de Prix.

ENGAGEMENT DES CANDIDATS :

Les artistes participant au Prix Tony Tollet garantissent l'exactitude des renseignements.

Toute information fautive entraînera l'élimination du candidat.

Chaque candidat doit présenter une œuvre originale et libre de tout droit.

Les artistes autorisent l'association Tony Tollet à utiliser et diffuser à des fins non commerciales leur image par les médias. Ils renoncent à revendiquer tout droit sur leur image et acceptent les photographies qui pourraient être prises pendant le déroulement du concours.

Aucun changement de titre, technique, format ou prix ne pourra être effectué après l'inscription.

A défaut le dossier ne pourra être retenu.

JURY DU PRIX TONY TOLLET :

Un jury indépendant composé de professionnels de l'art, se réunira mi-octobre pour examiner les candidatures qui lui seront parvenues. Ses décisions seront transmises au plus tard le 1^{er} novembre.

Les candidats sélectionnés seront exposés dans le cadre du Salon Tony Tollet, du jeudi 29 novembre 2018 au dimanche 2 décembre 2018 à Maison Forte à Vourles.

La date et le lieu de la proclamation du Lauréat et la remise du Prix Tony Tollet restent à confirmer.

Le jury vote à la majorité simple. En cas de partage, le président du jury a une voix prépondérante. Les délibérations du jury sont confidentielles.

Le jury est souverain et n'est pas tenu de justifier ses décisions. Les décisions du jury concernant la sélection des œuvres et l'attribution du Prix seront sans appel.

Le Président de l'association Tony Tollet ou son représentant a un droit de présence lors des réunions et délibération du jury, mais il ne peut pas participer au vote.

EXPOSITION :

Les candidats sélectionnés par le jury indépendant seront exposés au sein du Salon Tony Tollet 2018 à Maison Forte à Vourles. Du jeudi 29 novembre au dimanche 2 décembre 2018.

Un catalogue du salon sera édité.

DEPOT DES ŒUVRES :

à Vourles le mardi 27 novembre 2018 entre 10 h et 12 h, avec le nom et le prénom de l'artiste noté au dos du tableau. Les œuvres sont déposées sans emballage munies d'un point d'attache solide.

RETRAIT DES ŒUVRES :

à Vourles le dimanche 2 novembre 2018 à 18 h.

ASSURANCE :

Chaque artiste est responsable de son œuvre, il prête son œuvre pendant la durée de l'exposition et renonce à tout recours contre l'association. Les artistes peuvent assurer leur œuvre si ils le jugent nécessaire.

CLAUSES D'ANNULATION DU PRIX TONY TOLLET :

L'association Tony Tollet se réserve le droit d'annuler le Prix Tony Tollet en cas de nombre insuffisants de candidatures correspondant au critère d'attribution du prix, ou si les circonstances l'exigent, sans réparation de quelque dommage moral ou financier pour les participants.

Lu et approuvé, le :

Signature :





**PRIX DE PEINTURE
TONY TOLLET 2018**

**ATTESTATION
D'AUTHENTICITÉ
DE L'ŒUVRE PRÉSENTÉE**

Je, soussigné :

Certifie être âgé de moins de 35 ans au 15 septembre 2018.

Certifie être l'auteur de l'œuvre intitulée :

Fait à :

Le :

Signature :

Attestation à envoyer à l'adresse ci-dessous :

